



PÔLE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DÉFENDRE SES ACTIFS
CONCURRENTIELS

VOS SECRETS
DES AFFAIRES

NOTRE
EXPERTISE

Vos savoir-faire à ne pas laisser faire savoir

DÉCOUVREZ L'EXPERTISE DE NOS AVOCATS SUR LE SECRET DES AFFAIRES AFIN DE VOUS ASSISTER DANS LA DÉFENSE DE VOS PATRIMOINES INFORMATIONNELS ET AVANTAGES CONCURRENTIELS

PROTÉGER

Le secret des affaires a pour but d'offrir aux entreprises une protection de leur sphère privée, de leurs connaissances stratégiques et de leurs informations sensibles contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicite de certaines données, en plus des mécanismes habituels de la propriété intellectuelle.

VALORISER

Le développement exponentiel des moyens de communication et des nouvelles technologies ont rendu les atteintes aux actifs immatériels des entreprises plus fréquentes que jamais. Ces actifs peuvent pourtant conférer un avantage concurrentiel considérable.

Soucieux d'apporter une réponse professionnelle à la multiplication des atteintes portées aux connaissances élaborées par les entreprises, le cabinet d'avocats Altij vous propose sa **BOÎTE À OUTILS DU SECRET DES AFFAIRES**.

Nos avocats experts vous accompagnent et vous conseillent dans toute démarche relative à vos secrets d'affaires, et peuvent assurer leur protection contre toute obtention, utilisation ou divulgation illicite.



Notre **BOÎTE À OUTILS DU SECRET DES AFFAIRES** permet de renforcer la compétitivité et l'innovation de votre entreprise ainsi que la préservation de votre patrimoine informationnel par un renforcement et documentation de la confidentialité de vos informations sensibles.



CARTOGRAPHIE DE VOTRE PATRIMOINE INFORMATIONNEL :

- Identifier les informations sensibles,
- Identifier les savoir-faire, actifs immatériels...,
- Identifier les personnes ayant accès à ces informations, etc.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Plan d'action avec nos préconisations opérationnelles, juridiques et numériques,
- Livret de sensibilisation à destination de vos équipes.



DOCUMENTATION DE VOTRE PATRIMOINE INFORMATIONNEL :

- Renforcer les accords de confidentialité,
- Fortifier les contrats avec les relations externes,
- Actualiser les contrats de travail,
- Consolider la charte informatique, etc..

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Accord type de confidentialité pour vos équipes,
- Modèles de contrats avec vos partenaires externes,
- Clause de secret des affaires pour vos contrats de travail,
- Clause renforçant la charte équipe de votre entreprise.



MAÎTRISE DE VOTRE PATRIMOINE INFORMATIONNEL :

- Établir un classement des données sensibles,
- Instaurer une politique interne de gestion et de communication des données sensibles,
- Désigner un référent à la protection du secret des affaires, etc..

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Préconisations sur la gestion de la donnée stratégique,
- Établissement de la politique interne de votre entreprise,
- Préparation de la valorisation de l'actif immatériel,
- Préparation de la valorisation de l'actif informationnel.

« *Le secret des affaires est de savoir quelque chose que personne d'autre ne sait* »

(Aristote ONASSIS)

Altij

LE CABINET D'AVOCATS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Votre interlocutrice privilégiée

France CHARRUYER

Avocat fondateur

Pôle Propriété intellectuelle



ntic@altij.com



40, rue du Japon
31000 Toulouse



www.altij.fr



+33 (0)5 61 14 61 00